

COMMUNE DE COUZA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2021 à 17 heures
Salle Polyvalente Robert Capdeville

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Nombre de conseillers présents : 14

- Présents : HORTALA Jacques, SEBILLE Marie, QUIEF Jean-Paul, DAMBOY Marie-Cindy, DENARNAUD Jean-Claude, THOREAU Josiane, RUIZ Frédéric, CHOURREU Daniel, DIESEN Christophe, GIEULES BONNET Colette, PLANEL Régis, DUBOIS Sandrine, GISEL Pierrick, LEFEBVRE Clémence.
- Procuration : GARCIN Patricia a donné procuration à SEBILLE Marie.
- Absent excusé : Néant.

Lecture et approbation du Compte rendu de la Réunion du 12/01/2021.
Madame Clémence LEFEBVRE est élue secrétaire de séance.

1 – Approbation Compte de gestion M14 et vote du compte administratif 2020

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du Budget Principal M14 pour l'année 2020 établi par la Trésorière Municipale. Considérant que celui-ci n'appelle aucune observation ni réserve, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Paul QUIEF Adjoint en charge des finances pour présenter le Compte administratif. Il donne lecture des prévisions et des réalisations des dépenses et des recettes de l'exercice 2020. Les résultats sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL M14

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTE	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS	1 436 417.79	1 829 991.09	525 355.80	433 829.66
Résultat de clôture		393 573.30	91 526.14	
Restes à réaliser			129 315.90	12 856.00
Totaux cumulés	1 436 417.79	1 829 991.09	654 671.70	446 685.66
Résultat définitif		393 573.30	207 986.04	+ 185 587.26

soit

- un excédent de Fonctionnement de : 393 573.30 Euros
- un déficit d'Investissement de : 207 986.04 Euros

Monsieur le Maire répond aux diverses questions qui sont posées, puis il se retire pour le vote.

Le CM procède à l'élection du président pour le vote du Compte Administratif : M. Jean-Paul QUIEF est élu président de séance.

Le compte Administratif 2020 M14 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient dans la salle de réunion, et remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour ce vote.

Il ajoute que ce résultat est plutôt satisfaisant, compte tenu des difficultés de la situation générale de cette année, les exonérations de loyers, le déficit du Centre de Soins et les travaux suite à la crue.

Il félicite les membres du Conseil Municipal pour leur engagement et leur présence active malgré les difficultés de la période.

2 – Affectation des résultats M14

Considérant que le compte administratif et le compte de gestion font apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de : 393 573.30 Euros
- un déficit d'Investissement de : 91 526.14 Euros

Constatant sur la section d'Investissement que les restes à réaliser sont :

- dépenses : 129 315.90
- recettes : 12 856.00

il existe un besoin de financement sur la section d'Investissement de 207 986.04.

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le BP 2021 comme suit :

- FONCTIONNEMENT RECETTE compte 002 : 185 587.26
- INVESTISSEMENT RECETTE compte 1068 : 207 986.04
- DEPENSE compte 001 : 91 526.14

M. le Maire procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3 – Approbation Compte de gestion M49 et vote du compte administratif 2020

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du Budget eau et assainissement M49 pour l'année 2020 établi par le Trésorier Municipal. Considérant que celui-ci n'appelle aucune observation ni réserve, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion

Monsieur Jean-Paul QUIEF reprend la parole et présente le compte administratif M49 pour l'année 2020. Les résultats sont les suivants :

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTE	DEPENSES	RECETTES	
OPERATIONS	267 650.52	380 082.58	63 931.04	164 113.53	
Résultat		112 432.06		100 182.49	
Restes à réaliser			100 087.30	0.00	
Totaux cumulés	267 650.52	380 082.58	164 018.34	164 113.53	
Résultat définitif		112 432.06		95.19	+ 112 527.25

soit

- un excédent de Fonctionnement de : 112 432.06 Euros
- un excédent d'Investissement de : 95.19 Euros

Monsieur le Maire répond aux diverses questions qui sont posées, puis il se retire pour le vote.

Le CM procède à l'élection du président pour le vote du Compte Administratif : M. Jean-Paul QUIEF est élu président de séance.

Le compte Administratif 2020 M49 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient dans la salle de réunion, et remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour ce vote

4 – Affectation des résultats M49

Considérant que le compte administratif et le compte de gestion font apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de : 122 432.06 Euros
- un excédent d'Investissement de : 100 182.49 Euros

Constatant sur la section d'Investissement que les restes à réaliser sont :

- dépenses : 100 087.30
- recettes : 0.00

et qu'il n'existe pas de besoin de financement ;

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

- FONCTIONNEMENT RECETTE compte 002 : 112 432.06
- INVESTISSEMENT RECETTE compte 001 : 100 182.49
- Compte 1068 : 0.00

M. le Maire procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5 – Compte administratif, Compte de gestion et affectation des résultats du Budget Centre de Santé de Couiza

Monsieur le Maire rappelle le choix qui avait été fait pour pallier les risques de désertification médicale, de salarier 2 médecins.

Monsieur QUIEF rappelle que le Budget du Centre de Santé a été créé en 2019.

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du Budget Centre de Santé pour l'année 2020 établi par le Trésorier Municipal. Considérant que celui-ci n'appelle aucune observation ni réserve, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion

Monsieur Jean-Paul QUIEF reprend la parole et présente le compte administratif Centre de Santé pour l'année 2020.

Le Compte administratif se résume comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	
Opérations de l'exercice	291 003.69	264 382.95	0	0	
TOTAUX	291 003.69	264 382.95	0	0	
Résultat de clôture	26 620.74	0	0	0	- 26 620.74

soit

- un déficit de fonctionnement de : 26 620.74 Euros

Monsieur le Maire répond aux diverses questions qui sont posées, puis il se retire pour le vote.

Le CM procède à l'élection du président pour le vote du Compte Administratif : M. Jean-Paul QUIEF est élu président de séance.

Le compte Administratif du Centre de Santé 2020 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient dans la salle de réunion, et remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour ce vote et rappelle que le salariat des médecins ne sera pas reconduit, l'un faisant valoir ses droits à la retraite, l'autre reprenant une activité libérale au Centre de Soins de Couiza.

Affectation de résultat :

Considérant que le compte administratif et le compte de gestion font apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 26 620.74 Euros

Monsieur le maire propose d'affecter le résultat comme suit :

- FONCTIONNEMENT DEPENSES Compte 002 : 26 620.74 Euros.

Monsieur le Maire procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6 – Aide à l'économie locale : Réduction de loyers et réduction de droit de place

Compte tenu des contraintes économiques imposées par la pandémie, monsieur le Maire propose d'aider les commerçants locataires de bâtiments communaux, qui ont subi la fermeture de leur établissement en raison de la pandémie :

1 - SARL CHATEAU DES DUCS DE JOYEUSE :

- réduction du loyer du Château de 50% pour toute l'année 2021

- exonération totale du loyer des annexes pour toute l'année 2021

2 – Perception des Saveurs Société SEBADEL

- Réduction du loyer de 50% pour toute l'année 2021

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

Il informe également le Conseil Municipal de la demande d'un artisan ambulant qui a sollicité une baisse de ses droits de place en raison de son chiffre d'affaire peu élevé et du service rendu : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de diminuer le montant de ses droits de place de 50%.

7 – Rénovation Ecole maternelle : Choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle que l'une des opérations prioritaires de cette année était le « Réaménagement de l'école maternelle » et que des subventions ont été obtenues des différents partenaires institutionnels, Etat, Département, Région, Communauté de Communes.

La consultation des entreprises a été lancée par appel d'offres avec procédure adaptée ouverte en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Une publicité a été faite sur le journal L'Indépendant le 19 janvier 2021 ainsi que sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics : <https://marchespublics.aude.fr>.

La date limite des offres était le 12/02/2021 à 12h00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis le 15/02/2021 à 14H30 en présence du Cabinet d'architecte VIZCAINO Christian qui a analysé les offres.

Elle s'est réunie ensuite le 02/03/2021 à 11H00 heures pour examiner le rapport d'analyse des offres.

Après avoir donné lecture du rapport du maître d'œuvre qui donne les résultats de la CAO selon les critères de sélection préalablement établis dans le règlement particulier de la consultation, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les propositions suivantes :

- LOT 1 : GROS ŒUVRE COUVERTURE : entreprise SARL MARTINEZ FRERES
Prix de base HT : 4 969.65 Euros
- LOT 2 : ISOLATION CLOISON PLATRERIE : entreprise SARL GASTOU PLATRERIE
Prix de base HT : 24 170.20 Euros
- LOT 3 : CARRELAGE FAIENCES : entreprise EIRL CD CARRELAGE
Prix de base HT : 5 544.20 Euros
- LOT 4 : MENUISERIE ALUMINIUM : SCOP RICHARD
Prix de base HT : 77 308.00 Euros
- LOT 5 : MENUISERIE BOIS : entreprise MENUISERIE ARANDA
Prix de base HT : 15 010.00 Euros
- LOT 6 : PEINTURE SOLS SOUPLES : entreprise SARL L'ATELIER OCCITAN
Prix de base HT : 18 271.16 Euros
- LOT 7 : TRAITEMENT DE FACADE ITE : entreprise SAS RAVALEMENT 2000
Prix de base HT : 10 990.40 Euros
- LOT 8 : ELECTRICITE COURANTS FAIBLES : entreprise SARL FROID ELEC
Prix de base HT : 14 976.00 Euros
- LOT 9 : PLOMBERIE SANITAIRES VMC : entreprise SAS RUIZ OLIVIER
Prix de base HT : 19 346.00 Euros
- LOT 10 : EQUIPEMENT MOBILIER SANITAIRE : entreprise France EQUIPEMENT
Prix de base HT : 4 431.01 Euros
- LOT 11 : DESAMIANTAGE : entreprise AMIANTE INGENIERIE
Prix de base HT : 3 337.00 Euros

TOTAL GENERAL = 198 353.62 EUROS HT

Monsieur le Maire précise que les travaux débuteront en juin et seront réglés par des périodes de classe et de vacances jusqu'en 2022.

8 – M14 BP 2021 : Ouverture de crédits pour l'acquisition d'un camion

Suite à l'état du véhicule actuel et des pannes fréquentes, le projet d'acquisition d'un camion afin de remplacer le véhicule des services technique s'avère nécessaire et urgent.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, étant insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et il propose d'approuver l'ouverture de crédits suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	27 000.00	
002	Résultat de fonctionnement reporté		27 000.00
TOTAL :		27 000.00	27 000.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2182 - 92	Matériel de transport	27 000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		27 000.00
TOTAL :		27 000.00	27 000.00

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition et dit que cette décision sera reprise au BP 2021.

ACQUISITION D'UN CAMION : Consultation de concessions automobiles

Monsieur le Maire informe que des devis ont été demandés à des concessions automobiles et que 3 propositions ont été reçues :

- MERCEDES Carcassonne : 27 800.00 Euros HT.
- RENAULT Carcassonne : 22 051.96 Euros HT
- PLYGONE AUTO NARBONNE (FORD) : 26 447.50 Euros HT.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de RENAULT CARCASSONNE pour un montant de 22 051.96 Euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

9 – Débat d'Orientation budgétaire

Monsieur le Maire présente le Débat d'Orientation Budgétaire qui donne les grandes lignes du Budget Primitif 2021 qui sera voté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- maintien de la stabilité des impôts locaux, pas d'augmentation : programme rigoureux en fonctionnement et maintien de l'effort d'investissement pour améliorer la qualité de vie à Couiza et soutenir l'économie locale à travers les artisans, commerçants et professions libérales.
- une attention particulière sera portée sur le BP 2021 du service Eau et Assainissement, compte tenu des critères plus contraignants de la réglementation actuelle et de la technicité recherchée.
- pour le tissu associatif, la base des subventions sera à l'identique de l'année 2020 sauf projets particuliers.

L'objectif étant de continuer à faire de Couiza une commune accueillante et soucieuse du maintien du niveau de vie de notre population.

10 – Questions diverses

- Petites villes de demain

La commune ayant obtenu de l'Etat le label « Petites villes de demain », une réunion s'est tenue avec le Sous-Préfet, la Mairie de Limoux et l'Intercommunalité, et une convention sera signée avec l'Etat, qui fixera les grands principes retenus comme présentés à Madame Mireille ROBERT Députée.

- Label Ecole numérique

Les écoles ont été dotées d'équipement numérique (ordinateurs, vidéoprojecteurs) financés en partie par l'Etat, grâce à la collaboration entre Marie SEBILLE, Adjointe en charge des Ecoles et Madame la Directrice de l'école élémentaire.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 13 avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 19h00.

Vu le Maire
Jacques HORTALA

